



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 034 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 14 février 2007

Président

M. Lee Richardson

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des ressources naturelles

Le mercredi 14 février 2007

•(1535)

[Traduction]

Le président (M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC)): Nous allons commencer la réunion. Il n'est pas nécessaire d'aller immédiatement à huis clos. Nos collègues du Comité permanent des finances nous ont fait une demande. Je crois que la greffière vous a distribué le document.

Il semble que le comité permanent a adopté une motion relativement aux sables bitumineux et qu'il veut convoquer des témoins pour en savoir un peu plus long au sujet de la fiscalité fédérale ou de la politique fiscale se rattachant aux sables bitumineux. Les membres du comité des finances ont estimé qu'il serait judicieux de tenir une réunion informelle avant la fin de la semaine, afin de s'assurer que leur étude sur la question n'empiète pas sur la nôtre.

Je pense que vous avez vu la motion qui a été distribuée. Je ne suis pas certain qu'elle soit pertinente ou qu'il y ait chevauchement d'une quelconque façon. Voilà ce que j'en pense, mais je suis disposé à écouter vos commentaires. J'ai discuté de la question avec des membres du comité des finances, et il ne semble pas y avoir de problème à cet égard. Je crois que c'est seulement une approche différente. En ce qui a trait aux questions dont ils parlent — déduction pour amortissement et autres éléments semblables —, il est probablement plus approprié, en fait, que ce soit le comité des finances qui se penche là-dessus plutôt que nous.

J'aimerais entendre vos commentaires.

Monsieur Tonks.

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le président, c'est l'un des éléments du rapport qui est entre nos mains. Vous vous rappellerez que, par le passé, au comité de l'environnement, nous avons reçu des demandes de séances conjointes. Nous avons tenu une réunion avec le comité des ressources naturelles

lorsque nous étudions les espèces en péril, je crois. Je ne vois aucun problème à tenir une réunion conjointe afin de discuter des points communs liés aux questions financières.

Il y a une chose, cependant: tenir une réunion cette semaine, soit mercredi, me pose problème.

Le président: J'aimerais préciser que la question n'est pas de déterminer si nous devons tenir une réunion conjointe avec le comité des finances. On nous demande seulement si un ou deux membres de notre comité voudrait rencontrer le comité des finances pour lui dire si nous estimons qu'il empiète sur notre étude en examinant une question similaire.

Mark, si vous n'étiez pas ici lorsque nous avons commencé, voilà ce qui en est.

M. Alan Tonks: Je ne crois pas du tout qu'il y a chevauchement.

Le président: Le comité des finances mène une étude sur l'imposition des revenus tirés de l'exploitation des sables bitumineux, ou peut-être sur les incitatifs visant cette industrie, et il veut savoir si cela nous préoccupe. Je ne vois aucune raison.

Y a-t-il d'autres commentaires?

J'ai parlé au président du comité et au secrétaire parlementaire qui y siège, et j'ai laissé entendre que ce serait notre point de vue. Donc, s'il n'y a pas d'objection, nous leur dirons qu'il n'y a pas de problème. Cela n'empiète d'aucune façon sur notre étude, et le comité des finances est plus en mesure d'étudier la fiscalité que le nôtre.

Parfait, passons à autre chose.

Je voudrais préciser que nous continuerons à huis clos pour le prochain point à l'ordre du jour, qui est la reprise de l'examen du rapport sur les sables bitumineux.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.